

Groupe de Travail « circulaire du mouvement » du 9 janvier 2014

Le 9 janvier dernier, les représentants du Personnel ont participé à un Groupe de Travail sur la circulaire du mouvement 2014.

Si cette réunion, qui a duré 3 heures, a permis de clarifier un certain nombre de points, elle a aussi été l'occasion, pour l'Administration, d'introduire quelques « nouveautés » dont il faudra encore débattre (NDLR : les membres du groupe ont travaillé à partir de la circulaire du mouvement 2013. Les pages indiquées ci-après correspondent donc aux pages de ce document).

L'Administration a tout d'abord indiqué que cette année, l'harmonisation des circulaires des 5 départements de l'académie ne concernerait que certaines dates (congé formation, CAPA-SH, temps partiels, ...). C'est à l'occasion du mouvement 2015, après des discussions entre représentants du Personnel et Administration, que l'harmonisation « académique » souhaitée devrait entrer en application ...

Calendrier perturbé !

Le calendrier des différentes phases du mouvement 2014 devrait être fortement perturbé par le report de la carte scolaire au mois d'avril !

Information préalable

Suite à une question posée par le **SE-UNSA**, l'Administration a confirmé qu'il n'y aurait plus d'information préalable (communication individuelle des résultats → voir pages 2 et 5).

Accusés de réception

L'Administration a proposé de supprimer le renvoi de l'accusé de réception (voir page 5), source de dysfonctionnements chaque année.

Une procédure permettant l'annulation de l'ensemble des vœux devrait néanmoins être mise en place ...

Dysfonctionnements

Lors du mouvement 2013, le **SE-UNSA** avait signalé un certain nombre de difficultés rencontrées par les collègues (impossibilité à insérer un vœu par exemple, ...). Il a donc souhaité attirer à nouveau l'attention de l'Administration sur ce point. Une phrase sera rajoutée dans le paragraphe « *saisie des vœux de mutation* » pour inciter les personnes qui rencontrent un problème ou constatent une ano-

malie à le (la) signaler immédiatement aux services afin que ceux-ci puissent intervenir rapidement pour le (la) corriger.

Carte scolaire et bonification de 500 points

L'Administration a accepté de modifier légèrement la 4ème condition d'application de la bonification (voir page 7). Celle-ci a été étendue à 40 km (référence Mappy toujours mais avec la précision du « *trajet le plus court* »).

Mme l'**IA-DASEN** a aussi proposé que les collègues victimes d'une mesure de carte scolaire en 2013 et qui n'avaient pas obtenu un vœu lors de la phase principale puissent encore bénéficier de cette bonification lors du mouvement 2014. Un échange a alors eu lieu, le maintien de la bonification sur l'ensemble des phases étant aussi envisagé.

Ce point n'a pas été tranché ...

Pour les Titulaires Remplaçants touchés par une mesure de carte scolaire, des « réserves » d'application de la bonification similaires à celles indiquées pour les autres catégories seront mises en place (écoles de la commune, écoles des communes limitrophes, département) ...

Situations médicales et/ou sociales

Les représentants du Personnel étaient intervenus à plusieurs reprises pour dénoncer le manque de clarté de ce « dispositif », et s'inquiéter des dérives possibles. Mme l'**IA-DASEN** a décidé de supprimer ce paragraphe (page 8). **ATTENTION ! Il ne s'agit pas de la bonification « handicap » !**

Priorité et postes de Direction

Le **SE-UNSA** souhaitait une clarification des conditions d'application de cette priorité (début page 9).

Après discussion, il a été décidé que cette priorité ne serait appliquée qu'aux collègues ayant obtenu le poste de direction lors de la phase principale.

« Incompatibilités » liées aux Temps partiels

Les représentants du Personnel ont demandé la suppression des deux paragraphes encadrés concernant les

fonctions de Direction et les postes de Titulaires Remplaçants (page 9).

Malgré l'intervention du **SE-UNSA** qui a réaffirmé que ces directives étaient inutiles car inapplicables, Mme l'**IA-DASEN** les a maintenues.

Nomination sur des postes liés aux formations CAPA-SH

Priorité aux titulaires de l'option, puis aux stagiaires et aux candidats libres ayant l'option, puis aux titulaires d'une autre option, et enfin aux titulaires sans option (page 10).

Nomination sur les postes fléchés Occitan

Suite aux remarques formulées par les représentants du Personnel lors du mouvement 2013, l'Administration a accepté de modifier les priorités d'attribution des postes fléchés Occitan (page 11). Il n'y aura plus de priorisation des diplômes et autres habilitations, sauf pour le cursus bilingue.

Nomination sur les postes fléchés ...

NOUVEAU ! Des affectations à Titre Provisoire seraient possibles dès la phase principale du mouvement pour les collègues non « habilités » (LVE ou occitan) !

Suppression de l'année de probation

Mme l'**IA-DASEN** a proposé de supprimer l'année de probation pour tous les postes à compétences particulières soumis à l'avis d'une commission (Conseillers Pédagogiques, Postes service éducatif, Référénts MDPH, EMALA, Animateurs TICE, Animateur PNC, Maison d'Arrêt).

Vœux géographiques

Malgré l'opposition unanime des représentants du Personnel, Mme l'**IA-DASEN** a décidé d'imposer au moins un vœu géographique obligatoire pour les PES ...

Une seule CAPD ... en 2015 ?

La proposition de l'Administration d'une seule CAPD, pour la phase principale, et de Groupes de Travail pour les autres a été rejetée pour l'instant. Mais pourrait être effective en 2015 ...